



Regroupement familial vie privée-vie familiale

Par **Gesund**, le **01/04/2019** à **20:50**

Bonjour,rrnJe me permets de vous écrire pour avoir une réponse pour ma situation. Je suis en France depuis 2007, j'ai eu deux masters en France et je prépare une thèse. J'ai eu un ajournement suite à ma demande de naturalisation.rnrnJ'ai 5 frères et soeurs naturalisés et mes parents ont le statut résidant. Je veux savoir si c'est possible de faire un regroupement familial puisque toute ma famille est en France et je n'ai plus personne au Maroc.rnrnMerci de m'éclairer sur ma situation, qu'est ce que je peux faire ?

Par **amajuris**, le **02/04/2019** à **09:49**

bonjour,rnle regroupement familial est prévu pour l'étranger qui veut faire venir sa famille, c'est à dire son conjoint et ses enfants mineurs.rncomme vous devez être majeur, vous ne pouvez pas profiter de cette procédure.rns'agissant d'une demande de naturalisation, vous devez attendre l'écoulement du délai mentionné dans votre ajournement.rnquel est le motif de l'ajournement ?rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33800>rnsalutations